



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 17 juin 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 0.2, 0.3, 8.1, 8.2, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 4.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 7.1), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 1.1.4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 2.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 4.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.4), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 4.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Brailans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 4.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME) Chaudefontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI (jusqu'au 1.1.8), M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.1.8) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY François : M. Eric PETIT Gennis : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 1.1.8) Grandfontaine : M. François LOPEZ Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 4.1), Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 4.1 et jusqu'au 1.1.4), Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.4) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 1.1.4), Mme Annie SALOMEZ Pugy : M. Frank LAIDIE (à partir du 5.2) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (représentée par M. Sylvain DOUSSE)

Étaient absents : Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT François : Mme Orianne DELAGUE Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Novillars : Mme Christine BITSCHENE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Thisse : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Torpes : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 7.3), T. BIZE (à partir du 7.2), P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 2.1), P. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du 2.5), T. MORTON (jusqu'au 4.1), Y. POUJET, K. ROCHDI (à partir du 1.1.5), D. SCHAUSS (jusqu'au 4.1), C. DEMOLY, M. GIVERNET, C. CUINET (jusqu'au 1.1.8), P. DUCHEZEAU, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.1.4), R. STEPOURJINE, N. WEINMAN, L. GUIBRET, A. LORIGUET, D. JACQUIN (à partir du 2.1)

Mandataires : M.J. BERNABEU, P. MOUGIN, A. VIGNOT (jusqu'au 7.3), C. LIME (à partir du 7.2), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 2.1), A. POULIN, N. BODIN (à partir du 2.5), C. MICHEL (jusqu'au 4.1), P. CURIE, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.5), A. GHEZALI (jusqu'au 4.1), C. BARTHELET, F. LOPEZ, T. ROBERT (jusqu'au 1.1.8), E. MAILLOT, J.P. MICHAUD, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.4), O. COMTE, J. KRIEGER, C. MAGNIN-FEYSOT, F. TAILLARD, J.L. FOUSSERET (à partir du 2.1)

Délibération n°2015/002854

Rapport n°2.4 - Voie en site propre Témis - Campus - Gare Viotte - Demande de subvention au SYDED

Voie en site propre Témis - Campus - Gare Viotte - Demande de subvention au SYDED

Rapporteur : Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président
Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « AP/CP Voie en site propre Témis - Campus - Gare Viotte » Budget annexe Transports	Montant de l'AP : Dépenses : 14 870 000 € Recettes : 660 000 € (grenelle) Montant de l'opération : 30 000 € maximum par tronçon de 76 000 € HT (recettes)

Résumé :

Ce rapport présente une opportunité de subventionnement par le SYDED d'une partie du coût de renouvellement de l'éclairage public dans le cadre du projet de transport en commun en site propre (TCSP) reliant la gare Viotte à Témis via le campus de la Bouloie. Il convient donc d'autoriser le Président du Grand Besançon à solliciter cette subvention et à signer les pièces administratives consécutives.

I. Contexte

A/ Le projet

Le projet de transport en commun en site propre (TCSP) reliant la gare Viotte à Témis via le campus de la Bouloie, constitue la seconde grande étape du développement du réseau de transport en site propre prévu au « Schéma de TCSP de l'agglomération bisontine », validé par délibération du Conseil communautaire en décembre 2005.

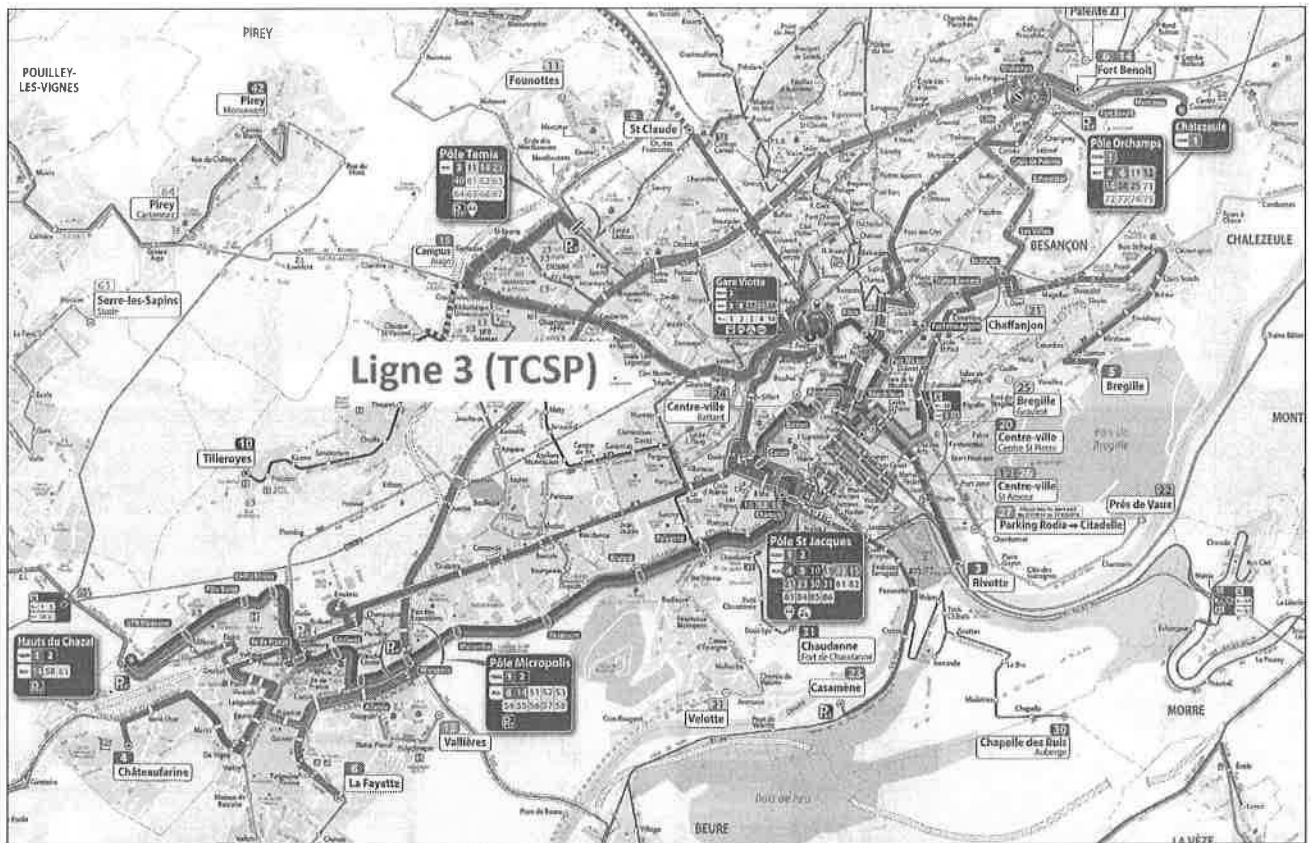
La première étape a consisté en la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway reliant les Hauts du Chazal (ouest bisontin) aux Marnières (commune de Chalezeule située à l'est de Besançon), avec une antenne vers la gare Viotte, mise en service en septembre 2014.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (décision du conseil communautaire du 28 juin 2013) a mené les études préalables à la réalisation de cette ligne de transport en site propre (TCSP) de type bus.

Le projet de ligne de transport en site propre a pour objectifs :

- d'assurer un lien performant de transport public entre la Gare de Besançon-Viotte, le campus universitaire de la Bouloie et le secteur de Témis,
- de compléter l'axe structurant du tramway en assurant les correspondances de ce site propre avec l'axe Tramway en gare Viotte,
- de relier à haut niveau de service le centre-ville aux quartiers, aux lieux de vie et d'emplois ainsi qu'aux grands équipements du secteur nord-ouest de la ville.

Au total, 40 000 habitants seront desservis sur l'ensemble de la ligne, ainsi que deux quartiers intégrés au contrat de ville du Grand Besançon.



Le projet de TCSP (ligne 3) dans le réseau de l'agglomération Bisontine

Le tableau suivant résume les caractéristiques du projet de la ligne de bus en site propre :

Caractéristiques	Projet
Longueur de la ligne	4,1 km
Nombre de stations	11
Longueur des travaux d'élargissement	2 km
Longueur des travaux d'entretien	1,7 km
Fréquentation attendue	8 800 voyageurs par jour
Intervalle de passage visé	Toutes les 10 minutes en heures de pointe / 12 minutes en heures creuses

Le démarrage des travaux est prévu pour fin 2015, pour une mise en service en 2017.

B/ La maîtrise d'ouvrage

La CAGB a mis en place, depuis 2004, un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF), qui lui permet de vérifier à chaque étape décisionnelle importante (vote du budget, des décisions modificatives, ouverture d'autorisation de programme, décision de lancement d'un grand projet) les conditions de pérennité de son budget d'investissement et de fonctionnement à court et moyen terme.

Le financement du projet de ligne de bus en site propre entre la gare Viotte et le pôle Témis est intégralement pris en charge par le budget de la CAGB, au sein du PPIF de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

II. Les demandes de subventions

Des subventions sont sollicitées auprès de l'État (appel à projets « Grenelle III »), de l'Agence de l'Eau (appel à projets « Lutte contre la pollution pluviale »), de l'Europe (FEDER), du Conseil Général du Doubs et de la Région Franche-Comté.

III. Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte d'Energie du Doubs (SYDED)

Dans le cadre du projet de site propre, il est prévu de mettre à niveau l'ensemble de l'éclairage public des rues concernées par le projet.

Une étude d'éclairage globale a été réalisée et a abouti aux principes suivants :

- d'une manière générale, l'éclairage se fera en bilatéral, sauf dans quelques situations où il sera projeté uniquement sur un seul côté de la voie de circulation,
- le dispositif retenu ne prévoit pas d'éclairage spécifique du site propre, car il sera éclairé par les candélabres installés en bordure de rue,
- le choix du matériel est proposé dans la continuité de celui qui a été retenu pour la ligne de tramway ; cette orientation a été validée par l'architecte des Bâtiments de France.

En vue de la réalisation de ce projet d'éclairage et du financement, il est proposé de déposer une demande de subvention au SYDED pour les prestations suivantes :

- réalisation de l'ensemble du génie civil nécessaire au fonctionnement de l'éclairage (gaines, câbles, armoire, terrassements)
- fourniture et pose du matériel d'éclairage

Les critères d'attribution de subvention sont les suivants :

- éclairage : ancienneté de l'éclairage actuel,
- régulateur de puissance : prise en compte selon un prorata du nombre de luminaires renouvelés par rapport aux luminaires existants alimentés par le régulateur,
- armoire : renouvellement pris en compte selon l'ancienneté et la conformité aux normes.

Pour ce dossier, l'aide dont pourrait bénéficier le Grand Besançon est au taux de 47,6 % appliqué sur le montant éligible des travaux, avec un montant maximum de subvention de 30 000 €. Plusieurs dossiers peuvent être déposés pour un même projet.

La demande de subvention pourrait être traitée par le bureau du SYDED prévu le 19 juin 2015. Pour cela elle doit être faite auprès du SYDED, le 29 mai 2015 au plus tard et elle sera constituée de :

- données techniques de l'éclairage prévu,
- plan de photométrie,
- estimation des travaux,
- plan descriptif indiquant l'ancienneté des éclairages actuels,
- une délibération de la CAGB sollicitant la demande de subvention.

La demande est à faire en constituant plusieurs dossiers correspondant chacun à un tronçon du projet de site propre et avec un montant des travaux par tronçon proche de 76 000 € HT.

Mmes B. FALCINELLA, M. LEMERCIER, F. PRESSE, A. VIGNOT, S. WANLIN et M. ZEHAF et MM. T. BIZE, L. FAGAUT, J. GROSERRIN et Y. POUJET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention du Syndicat Mixte d'Energie du Doubs (SYDED) pour le renouvellement de l'éclairage public dans le cadre du projet de TCSP « Viotte - Campus - Témis » et à signer les pièces administratives consécutives.

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 3

Le Président
Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 25 JUN 2015

Délibération du Conseil de Communauté du mercredi 17 juin 2015
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Contrôle de légalité